

LES DÉCISIONS DU CONSEIL

— EN BREF —

Lors de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 25 septembre 2018, tenue au centre administratif de la Commission scolaire, le Conseil des commissaires a :

Félicité mesdames Sonia Demers et Marie-Jeanne Lévesque, enseignantes de sixième année à l'école Saint-Romuald, pour leur engagement dans le projet d'aménagement paysager aux abords de l'école. Avec l'aide des élèves du Comité de participation de l'école et de quelques parents, elles ont aménagé des plates-bandes aux entrées extérieures du gymnase et de la sortie des élèves ;

Reconnu l'engagement et le dévouement de messieurs Jean-Charles Côté, Christian Morisset et Gabriel Plante, ainsi que mesdames Nathalie Pépin et Laura Drolet dans la mise en œuvre du projet de thème musical « Notre école Saint-Jean ». Grâce à ce projet culturel, l'école partage avec fierté ce thème rassembleur aux couleurs de l'école ;

Présenté au public le tout nouveau *Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022* dont s'est dotée la commission scolaire au mois de mai dernier. Ce plan permet de partager, avec l'ensemble des intervenants éducatifs, des parents et de la communauté, une vision commune des constats et défis en vue de créer une mobilisation autour d'orientations et d'objectifs axés sur l'élève ;

Prit acte de la recommandation du Comité permanent des ressources humaines et réitéré sa confiance à l'égard de monsieur Racine et de son équipe.

Autorisé la mise en œuvre du *Plan d'action numérique 2018-2019* par le Directeur du Service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire (STIOS) au montant de 1 818 386 \$. Ce plan d'action vise à soutenir les établissements scolaires dans leur virage vers le numérique grâce au renouvellement et à l'achat de matériels informatiques.

Pris acte du *Calendrier de consultation 2018-2019* présentant, conformément à la Loi de l'instruction publique, les dossiers qui feront l'objet d'une consultation, ainsi que les périodes et les instances visées par ces consultations.

Consenti à ce que la Commission scolaire du Val-des-Cerfs se joignent à ses homologues et retienne les services des firmes *Collectiva services en recours collectifs inc.* et *Société GRICS* pour la gestion des remboursements aux parents dans le cadre de l'action collective contre les Commissions scolaires du Québec.